

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent du développement social et économique présente son troisième rapport :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 21 mars 2022, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 4 — *Loi modifiant la Loi sur la réconciliation/The Path to Reconciliation Amendment Act*;
- projet de loi 9 — *Loi sur la ferraille/The Scrap Metal Act*;
- projet de loi 12 — *Loi sur la réorganisation de Peak of the Market/The Peak of the Market Reorganization Act*.

Composition du Comité :

Conformément à la version la plus récente de l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 7 octobre 2020, l'application du paragraphe 82(2) du *Règlement* est suspendue pour la réunion du 21 mars 2022 et la composition du Comité passe à six députés (quatre députés du gouvernement et deux députés de l'opposition officielle).

- M. BUSHIE;
- M. le *ministre* GOERTZEN;
- M. ISLEIFSON;
- M. le *ministre* JOHNSON;
- M. MALOWAY;
- M. NESBITT.

Le Comité a élu M. NESBITT à la vice-présidence.

Substitution effectuée pendant la réunion :

M. BRAR remplace M. BUSHIE.

Députés ne siégeant pas au Comité et étant intervenus :

- M. le *ministre* LAGIMODIERE;
- M. GERRARD.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 12 — *Loi sur la réorganisation de Peak of the Market/The Peak of the Market Reorganization Act* :

Pamela Kolochuk	Peak of the Market
Peter Loewen	Garden Valley Vegetable Growers Ltd.

Exposé écrit :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 9 — *Loi sur la ferraille/The Scrap Metal Act* :

Logan Orloff	Orloff Scrap Metals
--------------	---------------------

Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur la réconciliation/The Path to Reconciliation Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 9) — *Loi sur la ferraille/The Scrap Metal Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 12) — *Loi sur la réorganisation de Peak of the Market/The Peak of the Market Reorganization Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Le président,

Rapport présenté par :

M. ISLEIFSON

Le 21 mars 2022